N° 142 - 18 MAI 1979

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427) Répondeur (78) 60-17-74

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

VIGNE

MILDIOU -

Comme en 1977, la quantité de germes disponibles en début de saison était extrêmement faible, mais à l'inverse de 1977, le printemps actuel, de plus en plus sec et maintenant chaud, est extrêmement défavorable à la maturation de ces germes, de sorte que le risque de contaminations primaires est actuellement très faible.

Ainsi le premier traitement pourra être appliqué seulement de 3 à 6 jours après la première précipitation ayant entraîné une humectation prolongée et encore seulement dans les situations où apparaissent arbitrairement les premiers foyers.

Toutefois, dans l'ensemble du Beaujolais et les côteaux du Lyonnais, affectés par les orages du 9 mai, ce traitement pourra être avancé jusqu'au lendemain de cette pluie, avec un des produits à caractère curatif.

BLACK-ROT - (Bugey - Savoie - Grésivaudan - Tournon - Cévennes)

Du fait des conditions climatiques, le prochain traitement pourra être différé sans inconvénient jusque 10 jours environ après la première précipitation importante postérieure au 16 mai.

BRENNER - (Côteaux du Roannais et du Forez, Sud Beaujolais)

Un seul traitement sera nécessaire à l'occasion de la première application contre le mildiou, à l'aide d'un produit polyvalent :

- *produits cupriques ou cuivre + zinèbe,*
- *Captafol (Difosan FLO, ou Orthodifolatan) 120 gr/hl de matière active,*
- *Mancozèbe (Dithane LF ou M 45, Sandozèbe),*
- *Manèbe (nombreuses spécialités),*
- *Mancopper (Dithane C 90),*

ces trois dernières matières actives à 280 gr/hl.

OIDIUM -

Sur cèpages sensibles, les conditions climatiques actuelles sont particulièrement favorables à cette maladie et nécessitent une protection soutenue.

TORDEUSES de la GRAPPE -

Nous précisons ci-dessous les dates à partir desquelles les traitements préventifs seront nécessaires dans la mesure où on observera au moins un glomérule (point d'attaque) par grappe :

- *Régions 131-132-142 et 152 : dès réception,*
- *Régions 124-129 (adret)- 133-134-141-143-145-147 et 151 : à partir du 23 mai,*
- *Régions 12-22-24-26-37-40-41-43-52-81-102-103-107-110-115-122-125 et 130 : à partir du 26 mai,*
- *Situations chaudes des régions 9-21-23-25-36-44-46-51-82-85-87-101-119-121-123-126-135 et 136 : à partir du 26 mai également.*

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.

P 341

Les produits à action en profondeur, dits aussi "curatifs" pourront être appliqués une semaine environ après la date à laquelle un traitement préventif se serait imposé d'après l'observation du niveau d'attaques. Au cas où ce seuil indiqué ne serait pas atteint avec la première génération, ne pas hésiter à abandonner ce traitement.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES -

Les conditions climatiques ont été jusqu'ici très défavorables aux contaminations primaires, mais en contre-partie la rareté de ces contaminations jusqu'à ce jour laisse présent dans les vergers un stock important de spores disponibles. Ainsi la protection reste-t-elle nécessaire de façon continue sans qu'il soit possible de prévoir à partir de quelle date elle sera réellement utile.

OIDIUM du POMMIER, du PECHER et de l'ABRICOTIER -

En présence de conditions climatiques souvent favorables, maintenir la protection en adjoignant un produit spécifique au traitement des tavelures ou en effectuant un traitement spécial sur abricotier, ainsi que sur pêcher dans les zones où la tavelure est absente.

ANTHRACNOSE du CERISIER -

Un traitement avant récolte ne s'impose que dans les seuls vergers de l'Ardèche et de la Drôme où cette maladie est déjà apparue.

BACTERIOSE du NOYER -

La protection devra être assurée jusqu'aux quelques jours suivant la chute des chatons.

CARPOCAPSE -

Les premiers papillons sont apparus dans les régions les plus chaudes jusqu'à l'agglomération lyonnaise, mais aucun traitement n'est encore nécessaire.

MOUCHE de la CERISE -

La végétation ayant plus de difficulté que l'insecte à rattraper son retard, il est à craindre cette année que toutes les variétés à partir de la Burlat soient sujettes aux attaques de la Mouche de la Cerise. Les insectes sont déjà éclos dans l'Ardèche mais de toutes façons le traitement n'est pas nécessaire avant que les premières cerises commencent à se colorer de rouge.

PEPINIERES

TORDEUSE ORIENTALE du PECHER -

L'évolution de cet insecte est cette année presque parfaitement calquée sur celle des Tordeuse de la Grappe. En pépinières et sur arbres en formation on pourra ainsi appliquer le traitement de protection des pousses dans les trois jours à partir des dates indiquées pour les différentes régions à la rubrique "Tordeuses de la Grappe" ci-dessus.

ACARIENS sur RESINEUX - (Abiétinées, Cupressinées et Taxinées)

Les populations d'araignées jaunes paraissent cette année particulièrement abondantes et justifient souvent une intervention chimique,

avec un acaricide spécifique : Artaban, Ambox, Annisat, Kelthane, Kelthion, Néoron, Plictran.

CHERMES sur RESINEUX -

Pucerons formant des galles sur les jeunes pousses (épicea) et un feutrage blanc (Douglas). Traiter dès que possible avec un insecticide systémique à base de diméthoate (Asthoate, Perfektion , Dimefox, Daphène, Rogor).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription phytosanitaire "Rhône-Alpes" :
R. GIREAU.